

Option Sérénité – Cercleuse ErgoPack

Nous vous proposons de gérer le fonctionnement de votre ErgoPack avec sérénité.

En effet, en cas de défaillance de votre machine, nous vous offrons un service personnalisé vous permettant de minimiser la perturbation de votre production.

Le principe est le suivant :

Vous nous retournez la convention de prêt signée, tamponnée, datée et mentionnant les éléments de votre cercleuse à retourner.

Nous vous envoyons une machine de remplacement dans son emballage spécial à réception de votre convention de prêt.

A réception de notre machine, vous nous envoyez votre ErgoPack défectueux, si possible dans son emballage d'origine. *

Une fois votre machine réparée, nous vous la retournons.

A réception de votre machine réparée, vous nous renvoyez la machine de prêt dans son emballage spécial.

Cette option inclus :

- Une gestion prioritaire de votre cas
- Le coût du transport/PFA de la machine de prêt de chez nous à chez vous.
- Le coût du transport/PFA de votre machine de chez nous à chez vous.
- Le coût de l'usure normale de la machine de prêt.

L'Option Sérénité est valable 12 mois, pour une machine.

* Sinon nous vous refacturons un emballage lors du renvoi